

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 MAI 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-080

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-SIX MAI à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : MISE EN PLACE DE DISPOSITIF DE LUTTE
CONTRE LA DELINQUANCE - VIDEO PROTECTION**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI –Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-
François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX –
Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE -
Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC
– Céline PRATI-AIGUIER – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT - Bernard
PEZERY– Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Paul MOUROT à Christian GARNIER - Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ -
Magali VINCENT à Céline PRATI-AIGUIER - Dominique ROLLAND à Jean-Michel
PEYRATOUT - Nicole VACCA à Bernard PEZERY - Frédéric FIORE à Jennifer DELI
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. Jean-François PLANES, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La mise en place d'un dispositif de surveillance pour la protection des biens et des personnes, a été engagée par la commune du Pradet en 2014, par l'installation d'un système de vidéo-protection.

La commune souhaite renforcer ce dispositif sur son territoire, par un projet qui intégrera la vidéo-protection dans un ensemble d'actions ayant pour finalité la prévention de la délinquance et l'amélioration de la tranquillité publique.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la délinquance (circulaire du premier ministre du 04 juillet 2013), le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) lance un appel à projets.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter :

- Une aide financière auprès du FIPD
- Une aide financière auprès de tout autre organisme financeur susceptible d'intervenir

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20140526-14-DCM-DGS-080
-DE
Date de télétransmission : 18/06/2014
Date de réception préfecture : 18/06/2014

AFFICHÉ LE 18/06/2014